



SPP et PATS SDIS du RHONE

Copie

Monsieur le président
du conseil d'administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 25 novembre 2011

Objet : gestion et modalités lors des journées de grève

Monsieur le président,

Le 17 novembre dernier, les organisations syndicales CGT et SUD du SDIS du Rhône ont participé à un rassemblement sur la voie publique et appelé les agents SPP de garde à un mouvement de grève pour contester la signature d'un protocole d'accord concernant la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels.

Malgré le préavis déposé localement, le DDSIS n'a pas jugé nécessaire d'établir, comme par le passé, des ordres de maintien et de rappel pour cette journée, sur la base d'un arrêté préfectoral de service minimum. Nous avons pu constater le dysfonctionnement opérationnel que cela a entraîné et l'impact négatif laissé sur les personnels qui se sont vu interdire la reprise de travail après qu'ils aient pu exercer leur droit de grève.

Afin que ce genre de situation ne se reproduise plus et que les futures journées de grève se passent dans de bonnes conditions, nous vous demandons de bien vouloir organiser, avec les organisations syndicales du service qui le désirent et le préfet délégué à la sécurité, une réunion pour valider, ensemble, les règles légales de gestion des mouvements sociaux du SDIS du Rhône.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération.

Copie :
Mr le préfet
DD SIS du Rhône

Le secrétaire général



Gilbert LEBRUN